

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 21 décembre 2020 à 18 heures 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il a été constaté que l'Avis de convocation a été notifiée, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil, incluant aux membres qui n'est pas présent à l'ouverture de la séance, soit à M. Jean-Guy Morin, conseiller.

285-12-2020

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Entreprise G.A. Turgeon et fils - Achat de chambre à air

4.2 - Achat d'un pulvérisateur électrostatique PAX-100

4.3 - Achat d'un chariot pour une scie

4.4 - Achat d'un souffleur à feuille

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

286-12-2020

4.1 - Entreprise G.A. Turgeon et fils - Achat de chambre à air

ATTENDU la demande de Mme Patricia Dulac, technicienne en loisirs, pour l'achat de chambres à air pour le Complexe sportif Matra;

ATTENDU la soumission No 470 de la compagnie Entreprise G.A. Turgeon et Fils au montant de 2 850\$ (plus taxes) pour 20 chambres à air;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 20 chambres à air à la compagnie Entreprise G.A. Turgeon et fils au montant de 2 850\$ (plus taxes)

ADOPTÉE

287-12-2020

4.2 - Achat d'un pulvérisateur électrostatique PAX-100

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'acquisition d'un pulvérisateur électrostatique PAX-100 pour effectuer efficacement la désinfection des installations au Complexe sportif Matra;

ATTENDU QUE les soumissions reçues comme suit:

Produits Sanitech 1 295.00\$ (plus taxes)

Distribution Daki 2008 1 195.00\$ (plus taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un pulvérisateur électrostatique PAX-100 auprès de Distribution Daki 2008 au coût de 1 195.00\$ (plus taxes);

ADOPTÉE

288-12-2020

4.3 - Achat d'un chariot pour une scie

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'acquisition d'un chariot pour une scie, incluant également un réservoir à eau et une trousse de montage;

ATTENDU la soumission reçue de Garage Christian Campeau au montant de 815.54\$ (plus taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un chariot pour une scie, incluant un réservoir à eau et une trousse de montage, au Garage Christian Campeau, au montant de 815.54\$ (plus taxes).

ADOPTÉE

289-12-2020

4.4 - Achat d'un souffleur à feuille

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'acquisition d'un souffleur à feuille;

ATTENDU la soumission du Garage Christian Campeau comme suit:

Modèle BR 600: 554.95\$ (plus taxes)

Modèle BR 700: 599.95\$ (plus taxes)

Modèle BR 800 X: 649.95\$ (plus taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'achat d'un souffleur à feuille modèle BR 800 X au coût de 349.95\$ (plus taxes) auprès du Garage Christian Campeau est accordé.

ADOPTÉE

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

290-12-2020

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 18 hrs 39

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Éric Giguère
Maire



Dany Poulin
Directeur général & secrétaire-trésorier